

Règlement de la Coupe de France individuelle de pêche au Feeder, toutes catégories.

Coupe René CATHELIN

Année 2020.

La Coupe de France individuelle de pêche au Feeder, toutes catégories, se déroulera dans la rivière Somme canalisée, (entre Abbeville et Saint Valéry sur Somme), les 15 et 16 août 2020, en 2 manches de 5 heures.

Le règlement FFPSed de pêche au Feeder sera appliqué.

Cette épreuve est sur inscription.

Les pêcheurs transmettront directement leur bulletin de participation téléchargeable sur le site de la FFPSed ainsi que le chèque d'engagement au responsable de l'épreuve :

Gérard MEYER,
7, rue de la Crobière
57580 REMILLY,

tél : 06 11 31 30 56
mail : gerard.meyer57000@gmail.com

Les inscriptions seront closes au plus tard le 06 août 2020.

La liste des engagés sera indiquée sur le site www.ffpsed.fr , page dédiée à l'épreuve.

Les désistements éventuels devront être signalés au plus tôt.

Le remboursement des engagements sur les désistements intervenus après le 6 août 2020 ne sera possible que pour les cas de force majeure et sur justificatif.

La participation est de 30€, la totalité sera redistribuée à raison de 1 prix pour 3 pêcheurs.